

de Sedan et que vous connaissez, a permis de remettre en circulation la nouvelle de la démission du général Borel. Nous maintenons, à cet égard, ce que nous avons toujours dit, à savoir que l'honorable ministre de la guerre ne quitterait son portefeuille que lorsqu'il y aurait une dissolution complète du cabinet. Assurément, cela est connu, il ne reste à son poste que par devoir car le vigoureux soldat aimerait mieux s'emparer d'une redoute que de monter à la tribune.

A moins d'événements imprévus et extérieurs, il n'y aura pas de modification ministérielle avant les élections sénatoriales, par conséquent il n'est question, en ce moment, du départ du général Borel; pas plus que de celui de tout autre ministre.

Une série de publications éditées en Belgique, en allemand, en français et en anglais viennent d'être interdites en France. On en a saisi de nombreux ballots à la frontière. Pendant que cette saisie s'opérait chez nous, une saisie analogue avait lieu aux frontières de l'empire allemand. Ces brochures, inspirées par l'internationalisme, n'étaient pas faites pour assurer le repos public, et il faut savoir gré au gouvernement de l'attitude qu'il a prise dans cette circonstance.

Les radicaux ne manqueraient pas de l'accuser d'abandonner le pas à M. de Bismarck; cela est sans importance, car ces vertueux citoyens oublient facilement ce qu'ils faisaient eux-mêmes l'an dernier avant les élections du 14 octobre.

On fait courir le bruit dans les cercles politiques, que la nomination de M. l'amiral Jaurès à l'ambassade de France, à Madrid, est sur le point de provoquer le départ de M. le marquis de Molins, ambassadeur d'Espagne à Paris. Nous ne pouvons croire que ce bruit est faux. Du moment où le gouvernement français ne voulait pas envoyer un diplomate reconnu à Madrid, il ne pouvait faire un meilleur choix que celui de l'amiral Jaurès.

L'amitié qui unit cet homme de guerre à M. Gambetta n'a rien à voir avec les affaires de l'ambassade et il nous semble que les Espagnols sortiront des bornes de la modération en regardant de trop près à la loupe les actes de notre ministre des affaires étrangères. A ce propos, nous sommes curieux de savoir ce que pensera la Suisse de la nomination de M. Challemel-Lacour comme ambassadeur à Berne, car il paraît absolument décidé que le sénateur républicain est désigné pour cette délicate mission.

Il y a eu ce matin réunion du conseil des ministres à l'Élysée sous la présidence du Maréchal. Nous croyons savoir qu'on s'est occupé particulièrement dans le conseil de la question extérieure et notamment de la cession annoncée du port d'Alexandrie par la Turquie à l'Angleterre. Le gouvernement ne possède aucun renseignement précis à cet égard, et il semble que l'opinion publique se serait trop hâtivement montrée inquiète de ce nouvel empiètement du cabinet de Saint-James dans la Méditerranée.

Bien que nous ayons toutes raisons pour le croire inexact, le fait néanmoins reste à l'état douteux car il n'est pas officiellement démenti. On s'est entretenu aussi au conseil des petits incidents d'hier au Sénat.

Les gauches du Sénat ont dû entendre avant la séance la lecture du manifeste électoral qu'elles veulent lancer avant leur séparation. Ce manifeste a été revu et corrigé ainsi que nous l'avons indiqué hier. S'il est adopté, comme cela est probable, il sera publié demain dans les journaux du soir.

SENAT

Séance du 17 décembre.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Le procès-verbal de la dernière séance lu par M. Clément, l'un des secrétaires, est adopté.

M. Lucien Brun dépose le rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de demander d'accorder au ministre de l'agriculture et du commerce les ressources nécessaires pour chercher les moyens de combattre le phylloxera.

M. Bertaud dépose le rapport sur le projet de loi ayant pour titre : De l'extradition des malfaiteurs.

M. le comte Foucher de Careil dépose une proposition de loi ayant pour objet des modifications à apporter à la loi sur la chasse.

M. Corder, au nom de la commission des finances, dépose le rapport sur le projet de loi déjà voté par la Chambre des députés et portant :

1. Régularisation des décrets qui ont ouvert des crédits pendant la prorogation des Chambres.

2. Annulation de divers crédits supplémentaires relatifs à l'exercice 1877.

3. Ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires pour l'exercice 1878 et de crédits spéciaux pour des exercices clos et périmés.

M. Dauphin dépose le rapport sur le projet de loi portant ouverture au ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, par l'exercice 1878, d'un crédit de 45,000 francs applicable aux dépenses de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de la ville de Lille.

Le Sénat adopte sept projets d'intérêt local.

M. de Montgolfier désire, ainsi qu'il

l'a annoncé hier, demander au sujet du chapitre 3 quelques explications à M. le ministre de l'instruction publique sur la mise en disponibilité de M. Daresté de la Chavanne, recteur de l'Académie de Lyon.

L'honorable sénateur, rappelant les circonstances qui ont précédé cet incident, pense que cette mise en disponibilité n'est pas suffisamment motivée par les faits qui ont été publiés et si la mesure n'était complètement justifiée, elle pourrait porter atteinte à la grandeur et à la prospérité de l'enseignement supérieur.

L'honorable membre donne ensuite lecture de la lettre publiée récemment par M. Daresté de la Chavanne au sujet de sa mise en disponibilité.

Voilà la lettre de l'honorable M. Daresté. Elle précise trois points; le premier, c'est qu'une manifestation était prévue; le deuxième point, c'est que cette manifestation eût eu une gravité considérable si l'on avait laissé entrer les étudiants dans l'intérieur de la salle; le troisième point, c'est que la manifestation n'a pas été réprimée par le préfet et qu'il est ensuite intervenu dans une question qui n'était pas de sa compétence.

La mesure ministérielle qui a suivi a été sévèrement jugée par la ville de Lyon tout entière.

A gauche. — Pas par la ville mais par vos amis.

M. de Montgolfier. — Par toute l'Université aussi, car M. Daresté de la Chavanne est un des meilleurs recteurs, un historien remarquable, un homme devant lequel les portes de l'Académie française vont s'ouvrir.

M. J. Favre. — Vous ne disposez pas de l'Académie.

M. de Montgolfier. — Vous lui donnez peut-être votre voix.

M. Pelletan. — Lyon demande par ses représentants légitimes la révocation de M. Daresté.

M. de Montgolfier. — Je dis que la mise en disponibilité du recteur de l'Académie de Lyon ne pouvait pas être motivée. M. Daresté était d'accord avec les autres doyens. M. le ministre a eu tort de céder à la compression. Il a abaissé le principe d'autorité. — Applaudissements à droite. Il y a là un fait grave. J'espère que M. le ministre sera le premier à vouloir réparer l'injustice qui a été commise. Applaudissements à droite.

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, proteste tout d'abord contre l'attestation de M. de Montgolfier qui a prétendu que la mise en disponibilité de M. Daresté avait été la conséquence d'une pression exercée sur le ministre.

Passant aux circonstances qui ont précédé la mise en disponibilité, M. le ministre déclare que le premier jour de son entrée au ministère de l'instruction publique, il a reçu un rapport indiquant que la situation de M. Daresté, à Lyon, comme recteur, rendait bien difficile l'œuvre d'apaisement et de conciliation. (Interruption à droite.)

Un membre. — Quel est l'auteur de ce rapport. (Murmures à gauche.)

M. Jules Favre. — Puisque vous voulez faire de l'administration, écoutez au moins.

M. le ministre de l'instruction publique. — Enfin, au mois d'août dernier, le préfet du Rhône, dans un nouveau rapport, signale encore la difficulté de la conciliation avec M. Daresté, comme recteur. Je m'aperçois, d'ailleurs, par la lecture du rapport, qu'il existait une forte tension entre le préfet et le recteur, et dès lors je reconnais la nécessité de mettre l'harmonie entre le préfet et le chef de l'Université à Lyon, et que cette harmonie n'était pas possible avec M. Daresté.

M. Bardoux explique ce qui s'est passé à propos de l'ouverture des cours de la Faculté et déclare qu'il s'est vu forcé de mettre en disponibilité six recteurs dont l'attitude n'avait pas été correcte.

M. Lucien Brun s'élève avec vivacité contre ce qu'il appelle la faiblesse du gouvernement en présence de la pression radicale et déclare la mesure prise à l'égard de M. Daresté injuste.

M. Lucien Brun termine par ces mots :

Quand la religion est violée, quand des manifestations comme celle de Lyon se succèdent, on dit que vous ne gouvernez pas et on a raison ! (Applaudissements à droite.)

M. Bardoux répond à M. Lucien Brun et dit que le gouvernement n'a cédé à aucune pression, qu'il a blâmé tout le premier la manifestation des étudiants de Lyon, mais que la mesure prise à l'égard de M. Daresté de la Chavanne était nécessaire, ainsi que lui-même l'a reconnu.

M. Lucien Brun soutient que c'est l'élément des étudiants qui a provoqué la révocation du recteur et dit qu'un tel fait caractérise toute une situation.

L'incident est clos.

Le Sénat adopte le budget de l'instruction publique et celui des beaux-arts et passe à la discussion du budget des cultes.

M. de Belcastel demande le rétablissement du crédit de 200,000 francs pour le traitement des desservants.

Cet amendement est adopté par 159 voix contre 119.

L'amendement tendant à rétablir une somme de 112,000 fr. pour améliorer le sort des pasteurs protestants est adopté par 153 voix contre 84.

Les autres articles du budget des cultes sont adoptés après quelques observations de M. Pelletan.

Le Sénat passe à la discussion du

budget du ministère de l'agriculture et du commerce.

M. Hubert Delisle appelle l'attention de M. le ministre sur la nécessité d'améliorer et de développer le crédit agricole.

M. de Larcy signale la détresse de l'agriculture dans le Midi et le Sud-Ouest.

M. Testelin déplore que les eaux de la Bourboule soient en train de se perdre et voudrait qu'on expropriât les deux sociétés qui exploitent ces eaux dans de mauvaises conditions.

M. le ministre répond que cette expropriation n'est pas facile.

Tous les chapitres du budget sont successivement adoptés.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Le Sénat décide qu'il siégera demain mercredi.

Tirage de la classe 1878

Le *Moniteur de l'armée* publie le décret suivant :

Le président de la République française, Vu la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée;

Sur la proposition du ministre de la guerre, Décrète :

Art. 1^{er}. L'examen des tableaux de recensement de la classe de 1878 et le tirage au sort prescrit par l'article 13 de la loi du 27 juillet 1872 commenceront le 20 janvier 1878.

Art. 2. L'administration de la guerre de chaque canton, le sous-préfet enverra au préfet du département une expédition au tant que de la liste de tirage, ainsi que du procès-verbal qui aura été dressé en exécution de l'article 13 de la loi.

Art. 3. Au moyen des documents mentionnés dans l'article précédent, le préfet formera un état indiquant, par canton, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage.

Cet état devra être adressé au ministre de la guerre dès que le tirage au sort aura été terminé, et le 13 février au plus tard.

Art. 4. Un décret déterminera ultérieurement l'époque des autres opérations de la classe.

Art. 5. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret. Fait à Versailles, le 9 décembre 1878.

Par le président de la République : Le ministre de la guerre, Général BOREL.

A la suite de ce décret, le *Moniteur de l'armée* publie la circulaire suivante relative aux opérations préliminaires de l'appel de la classe 1878 :

Paris, le 9 décembre 1878. Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser ampliation d'un décret, en date de ce jour, qui détermine l'époque à laquelle auront lieu les opérations de tirage au sort de la classe 1878.

Vous invite à vous reporter, pour ces opérations, à la loi du 27 juillet 1872, à l'instruction du 26 novembre de la même année et aux circulaires annuelles sur la matière.

Cette année encore, le nombre des doubles inscriptions a été très-considérable. Le plus grand nombre de ces doubles inscriptions a été constaté chez les hommes déjà présents au drapeau comme engagés volontaires. Si les dispositions de la circulaire du 8 décembre 1877 étaient observées, on éviterait ces erreurs, qui sont de nature à créer à l'administration de sérieuses difficultés. Je prie les préfets d'appeler tout spécialement cet égard l'attention des maires.

Le signalement dont l'envoi est prescrit par la circulaire du 17 décembre 1873, en vue d'assurer l'inscription des engagés volontaires sur les tableaux de recensement, devra être accompagné d'un état signalétique et de services. Cet état sera conservé par les préfets à l'appui des procès-verbaux des séances du conseil de révision, pour servir de classement dans la troisième partie de la liste de recrutement desdits engagés, dont les signalements continueront à être renvoyés aux corps, après la tournée, par l'intermédiaire des commandants de bureau de recrutement.

Afin d'assurer l'exécution des prescriptions contenues dans le dernier alinéa de l'article 9 de la loi du 27 juillet 1872, il importe que les jeunes gens qui, aux termes de cet article, ne sont susceptibles de concourir au tirage qu'après l'année de leur majorité, soient annotés expressément sur les tableaux de recensement et sur la liste de tirage, comme devant passer dans la réserve avec la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Le sous-préfet s'assurera que les jeunes gens ainsi annotés ne sont pas des omis, en exigeant la production des pièces ci-après :

1^o Pour ceux qui sont devenus Français en vertu de l'article 9 du Code civil, une copie de la déclaration qu'ils ont signée devant le maire, dans l'année de leur majorité; 2^o Pour ceux qui se trouvent dans le cas prévu par la loi du 16 décembre 1874, un certificat du maire constatant que, pendant l'année de leur majorité, ils n'ont pas répué la qualité de Français. Ces pièces resteront annexées aux listes de tirage.

Les maires doivent questionner les jeunes gens avec la plus scrupuleuse attention sur les motifs d'exemption ou de dispense qu'ils peuvent avoir à invoquer devant le conseil de révision, et encourager les réclames plutôt que s'opposer à celles qui leur paraîtraient non fondées. L'état et les populations ont le même intérêt à ce que les listes de tirage signalent l'existence de dispenses, et non le défaut de droits à l'exemption et à la dispense, tous les cas, sans aucune exception, qui peuvent se présenter.

Pour faciliter aux commandants des bureaux de recrutement l'opération si délicate de la répartition des jeunes soldats entre les corps, les maires prendront note, avec le plus grand soin, sur les tableaux de recensement, du degré d'instruction des jeunes gens, de leur profession et de leurs connaissances en musique.

Ils indiqueront également, par une mention spéciale, ceux qui ont des connaissances en équitation et ceux qui ont l'habitude de conduire les voitures et de soigner les chevaux.

Les préfets auront soin de ne pas dépasser la date fixée par le décret pour l'envoi des comptes qu'ils devront me rendre, conformément à l'instruction du 26 novembre 1872.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de la guerre, Général BOREL.

BILLETIN ÉCONOMIQUE

Nous extrayons du journal le *Moniteur des Filles et Tissus* l'article suivant :

Statistique de l'industrie des textiles

Nous avions appris que l'un des membres de la Société Industrielle du Nord de la France, M. Léon Gauche, de Lille, s'occupait de travaux de statistique et notamment sur l'industrie des textiles en France.

Nous lui avons écrit et, avec une courtoisie parfaite, M. Léon Gauche a bien voulu nous envoyer les renseignements suivants, obtenus, croyons-nous, au ministère de l'agricul-

ture et du commerce du royaume d'Italie, avec lequel il est en relations :

15 USINES DE COTON
647 établissements, dont 41 sont en Piémonte et 159 en Lombardie, s'occupent de la filature et du tissage du coton; ils possèdent une force motrice de 12,693 chevaux et emploient 52,484 ouvriers.

Le nombre des métiers mécaniques est de 43,517, celui des métiers à la main est de 14,309. — Le nombre des broches est de 734,862.

INDUSTRIE DE LA LAINE
440 établissements, dont 105 en Toscane et 152 en Piémonte, possèdent une force motrice, tant hydraulique que vapeur, de 7,204 chevaux et occupent 23,657 ouvriers.

Le nombre de broches est de 305,356, et celui des métiers est de 8,560.

INDUSTRIE DU LIN ET DU CHAMVRE
244 établissements s'occupent de ces matières, ils ont une force motrice de 2,951 chevaux et occupent 18,784 ouvriers et sont employés.

Le nombre de broches est de 60,215 et le nombre de métiers est de 5,626.

INDUSTRIE DE LA SOIE
3,829 établissements s'occupent de la filature et du tissage de cette matière.

1,824,707 broches sont en activité. — 258,461 sont en non-activité.

Le nombre total des ouvriers est de 200,308 qui se divisent ainsi :

15,002 hommes; 18,438 femmes; 64,728 enfants.

3,829 établissements disposent de 6,763 chevaux-vapeur et 1,139 chevaux de force hydraulique.

INDUSTRIE DES MATIÈRES MIXTES
L'usage des matières mixtes se fait dans 210 établissements disposant de 18 chevaux de force motrice et employant 5,473 ouvriers.

Le nombre des métiers est de 3,326. L'industrie chez les particuliers occupe 22,638 métiers.

Roubaix Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Jules Ferry a continué mardi ses visites industrielles, à Lille, accompagné de MM. Julien Le Blan, Edouard Agache et Gustave Dubar. Il a examiné en détail la filature de lin au moulin de MM. Le Blan frères et Cie. à Moulins-Lille, le tissage de MM. Wallaert frères, la filature au sec de M. Agache fils, à la Madeleine.

Il a reçu, hier soir, la commission de contre-maitres qui a déjà parlé au nom des ouvriers à l'occasion des traités de commerce.

Dans l'après-midi, M. Jules Ferry, qui est amateur d'arts, a visité le Musée et a beaucoup admiré la tête de cire, un grand nombre de toiles, ainsi que les gravures et dessins du Musée Wicar.

M. Jules Ferry est arrivé à Roubaix ce matin, à neuf heures et demie; il était accompagné de M. Pierre Legrand, député du Nord. Il a été reçu à la gare par M. Delfosse, président de la Chambre de Commerce.

M. Jules Ferry a visité le tissage de M. Eloy-Duvillier où sont fabriqués des articles pure laine; il s'est ensuite rendu dans l'établissement de M. Wattelet-Roussel, fabricant de tissus dits « orléans noirs » puis, de là, dans le tissage de M. Aug. Lepoutre où il a examiné les tissus mélangés.

M. Ferry a exprimé sa satisfaction à propos des renseignements lui ont été fournis par MM. Eloy-Duvillier, Wattelet Roussel et A. Lepoutre.

MM. Ferry et Legrand ont déjeuné chez M. le président de la Chambre de Commerce. Cette après-midi, ils ont visité la filature de coton de M. Masurel fils et sont allés à Tourcoing.

M. Bertrand-Milcent, député de Cambrai, vient d'être assez gravement malade; nous apprenons qu'il peut-être désormais considéré comme absolument hors de danger.

M. Wallon, sénateur, ancien ministre, et son fils, dont nous avons mentionné dernièrement l'acte de courage et de dévouement, ont été reçus membres de la Société des Sauveteurs du Nord. M. Wallon père a été nommé président d'honneur.

Par décision du ministre de la guerre M. Delpech, capitaine au 43^e de ligne, passe d'office au 99^e régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade.

M. Le Maître, capitaine d'infanterie (hors cadre), employé au bureau de recrutement de Lille, est désigné pour passer au bureau de recrutement d'Amiens.

M. Pézard, capitaine au 21^e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au bureau de recrutement de Lille et placé hors cadre.

Hier, à l'ouverture de la séance du conseil municipal de Lille, M. le maire a annoncé que M. de Marcère lui donnait un diplôme d'honneur équivalent à une médaille d'or, pour le concours qu'il a prêtés à l'Exposition universelle.

Un de nos concitoyens, M. Descat, de la rue de Lille a fait hier, une chute dans laquelle il s'est fracturé une jambe. Il a dû être transporté à son domicile.

A Sequedin, les pertes occasionnées par l'incendie de la raffinerie de pétrole dont nous avons parlé hier sont moins considérables qu'elles ne semblaient de prime abord.

Elles se résument en tonnes de pâtes brûlées, cheminée abattue et tuyaux cassés.

Le tout était assuré.

Depuis quelque temps, dit le *Progrès*, des individus se livrent, à

Lille, à un singulier commerce. Ils vont offrir à des marchands de liqueurs de l'alcool à des prix impossibles, ajoutant que ce liquide est introduit frauduleusement en ville. Il y en a qui traitent. On amène la marchandise et l'acheteur paie.

L'alcool est contenu dans un tonneau entouré d'une toile épaisse, toute imbibée de ce liquide. L'acheteur ne tarde pas à ôter la bonde du tonneau, mais au lieu de trouver de l'alcool, il trouve de l'eau... avis aux amateurs de ces opérations.

La *Vraie France* annonce que le barryton M. Lichisécio arrivera prochainement dans le Nord pour y donner une série de concerts avec le concours de Mme de Conqueret, soprano, M. de Loventhal, pianiste, Paul Viardot, violoncelliste, et Charles Dumont, chanteur de genre.

ÉCHO DU THÉÂTRE

La représentation de demain soir, avec *Fleur de Thé*, opéra-bouffe, paroles de MM. Duru et H. Chivot, musique de Charles Lecocq, — l'ouverture de la *Dame Blanche*, et divers morceaux pour solistes, présente grande attraction et promet un succès réel, si nous en croyons les appréciations qui nous viennent du théâtre de Courtrai, où la première de cette représentation a été donnée hier.

On sait que ce spectacle est au bénéfice de M. Léopold, chef d'orchestre. Les musiciens de la Grande-Harmonie qui prêtent leur concours à la musique du Théâtre, saisissent cette occasion de donner à M. Léopold, des marques sensibles de la bonne harmonie qui règne entre lui et eux, à en juger par les soirs qu'ils mettent à placer des billets, de façon à ce qu'il y ait salle comble. Nous serions étonnés qu'il en fût autrement.

V. C.

M. Victor Desprez, de Capelle, maire de Bérès, membre fondateur de la Société des Agriculteurs de France, est mort hier à l'âge de 80 ans.

Le nommé Verieppe, âgé d'environ 20 ans, ouvrier agricole à Bergues, a été trouvé pendu dans son domicile, à Warhem. On attribue cet acte à l'abus des boissons alcooliques. Le jour où il accomplissait ce fatal acte, on l'a vu complètement ivre. Verieppe n'avait pas encore subi le sort et laisse une veuve enceinte de plusieurs mois.

C'est aujourd'hui mercredi que vient devant la chambre des appels correctionnels l'appel interjeté par MM. Alfred Dupont fils et Parmentier, du jugement rendu par le tribunal de première instance dans l'affaire de la *Gazette de Douai*.

M. Delmer nouvellement élu conseiller municipal d'Anbiers, vient d'être nommé maire de cette commune à la presque unanimité des suffrages.

Éphémérides Roubaisiennes
19 Décembre 1638. — Naissance du chanoine Philippe-Dominique D'lespaul, fondateur de l'hospice des orphelins de Roubaix; fils de Pierre et Marie Delbecq.

TH^e LEURINDAN.

Caisse d'épargne de Roubaix
Bulletin de la séance du 15 décembre 1878. Sommes versées par 229 déposants, dont 60 nouveaux. Fr. 24,780 00

61 demandes en remboursement. 14,244 50
Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Julien Lagache fils et Victor Defrenne, directeurs.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 décembre. — Sidonie Debucquoy, rue du Bassin. — Albert Bousquet, rue de Sébastopol, 87. — Hélène Duquesnoy, rue du Pont-Neuf, 45. — Paul Debarbieux, rue de la Promenade, 31. — Laure Prouvost, rue St-Antoine, 7.

DÉCLARATIONS DE MORTS du 14 décembre. — Catherine Dupont, 83 ans, journalier, à l'Hospice. — Marie Wacquant, 69 ans, sans profession, rue du Collège, 22. — Jeanne Parmentier, 18 ans, soignouse, Hôtel-Dieu. — Joséphine Haybroeck, 60 ans, rue de la Barbe d'Or, 39. — Haecq, présent sans vie, rue du Fils, 72. — Auguste Wydaux, 46 ans, domestique, Hôtel-Dieu. — Joseph Dhaese, 63 ans, peigneur, rue de la Guinguette, 18.

État-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 décembre. — Ernest Bont, Ploisy. — Clémence Dohin, Martroire. — Clémence moulat Sartel. Du 9. — Angèle Bauzière, Laboureur. Du 10. — Adèle Pilato, Creutier. — Alfred Ponthieu, Nouveau-Moëde.

Du 12. — Jules Stock, Petit Paris. — Jules Lectercq, Saint-Lévin. — Laure Spriet, Houzarde. Du 14. — Marie Dujardin, Carlyrière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 décembre. — Henri-Angé Vandercruse, 65 ans, 7 mois, rentier, Place. Du 11. — Clémence Baymet, 6 semaines, Houzarde. — Jean-Louis Salmon, 18 mois, Paradis. Du 12. — Jean-Louis Duhamel, 15 ans, 9 mois, menuisier, Gauquier. Du 13. — Charles-Louis Nys, 23 ans, 9 mois, cultivateur, Breuil. — Mathilde Vandegeste, 44 ans, 8 mois, ménagère, Hôtel-Dieu. Du 14. — Rodolphe Daidalle, 9 mois, Baillette.

État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 décembre. — Achille Mallat, rue Saint-Roch. — Noëlle Degryse, Chemin de la La te. — Paul Cateau, Pont de Neuville. — Léonie Masure, Place St-Jacques. — Lucie Lambaere, Marlière. — Paul Ledercq, rue Quétoen. — Germain Bourgeois, rue de Minin. — Raoul Honnare, rue Saint-Pierre. — Jeanne Deconère, rue de la Latte. — Ernest Datrieux, Croix Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 décembre. — Louis Goudet, 54 ans, 8 mois, époux de Adolphe Erard, rue de Menin. — Augustin Honoré, 67 ans, 6 mois, Hospital Civil. — Marie Bouche, 5 mois, rue des Bons Enfants. — Jean-Baptiste Morel, 35 ans, 4 mois, époux de Céline Scritte, Phaiempins.

CONVOIS FUNÈRES & OBIT
Les amis et connaissances de la famille DELNESTE, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de monsieur Louis DELNESTE, décédé à Leers, (France), le 15 décembre 1878, dans sa 74^e

année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennel, qui auront lieu le jeudi 19 courant, à 10 heures, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de Caribem. — L'obit du matin sera célébré le jeudi 16 janvier 1879, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille MELCHIOR, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François MELCHIOR, directeur de l'usine à gaz, décédé à Roubaix, le 17 décembre 1878, à l'âge de 38 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le jeudi 19 décembre 1878, à 9 heures, aux vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et au convoi et service solennel, qui auront lieu le vendredi 20 courant, à heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, en face de l'usine à gaz.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le jeudi 19 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Louis-Joseph Marie RAMET, décédé subitement à Renais, le 11 décembre 1877, à l'âge de dix-huit ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.